L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 11 AOUT 1871. 4ème Année—Vol. XLIV.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI MATIN, 11 AOUT.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux Annonces.

Par Placide J. Spear, à l'angle des rues Ursulines et Chartres, tout le stock du magasin de marchandises sèches de M M. 39 Amand & St Cyr.

Par Rog. Tourte, 51 Importers bonnet warehouse, rue Perdido et St Louis : 117 barriques vin rouge pour compte de qui il appartiendra. Aussi vin rouge, sherry, vermouth, etc. etc. Etc crusse vaisseau.

Par Mora Brosnan No 8 de la rue de Chartres, Bottes, Souliers et Brodequins.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 36 de la rue de Chartres—lingerie, "notions", articles de fantaisie et toutes les

Par M. Placide Spear, encanteur, vendra aujourd'hui, à 10 heures du matin, au coin des rues Conti et Ursulines, le reste du stock de MM. 39, Amand et St Cyr. Ceux qui veulent faire de bonnes marchandises doivent pas négliger une aussi bonne occasion.

Pour faire disparaître vos Postures, Cors, etc., etc., au "Pelican Printing Office", encoignure des rues Carondelet et Perdido.

La Morale de la Chose.

Warmoth a été soutenu par Grant. Grant se tourne contre lui. Il s'est élevé au pouvoir avec l'aide des baïonnettes fédérales, les baïonnettes fédérales sont tournées contre lui. Créature d'un parti, il veut le dominer ou le trahir, le parti l'abandonne. En tout cela nous ne voyons qu'un juste retour des choses d'ici bas.

Grant est-il devenu l'ennemi de Warmoth parce que Warmoth voulait lâcher Grant ou vice versa ? Question.

Grant se réconciliera-t-il avec Warmoth s'il voit que celui-ci est le plus fort ? Autre question posée dans la Convention dite des "Tourneurs," nom de circonstance.

Les Dunnistes disent qu'ils ont choisi la Douane parce que les Warmothistes avaient loué toutes les autres salles. Ils assurent que ceux-ci eussent été admis s'ils eussent attendu une demi-heure de plus, mais les Warmothistes soutiennent qu'ils ont été expulsés de la Douane et que c'est pour cela qu'ils sont allés à la salle des "Tourneurs." (Contradictions que nous ne nous chargeons pas de résoudre.)

L'emploi des baïonnettes fédérales est, dit l'organe Warmoth, un outrage sans précédent. Hélas ! les précédents peuvent se compter à la douzaine en Louisiane depuis près de dix ans.

Warmoth trouve naturel d'employer le bâton des métropolitains contre les rebelles de son parti ; mais il ne considère pas que ce soit de franc jeu quand ceux ci s'abritent derrière les baïonnettes et les mitrailleuses Gatlin de Foncle Sam. Que n'a-t-il envoyé son général Hunsaker et son capitaine Olivier représenter à la Douane leurs exploits de Donaldsonville.

D'un autre côté, MM. Lowell, Dunn, Carter poussent des clameurs contre Warmoth. Et qui, s'il vous plaît, a fait Warmoth de qu'il est ? L'administration fédérale le combat ; pourquoi ? Est-ce parce qu'il a insulté l'Etat d'Oregon, pillé et ruiné la Louisiane et la Nouvelle-Orléans, consacré toutes les libertés du peuple, mis la fraude, la corruption et la vénalité à l'ordre du jour ? Non, elle savait tout cela, et elle laissait faire. Mais elle se fâche parce que Warmoth, gâté par le pouvoir, par la fortune, par l'omnipotence, fait le mutin et se révolte.

Que nous fait tout cela ? Quand deux larrons en foire se disputent, que doivent faire les honnêtes gens ? Se serrer les coudes et veiller à leurs poches, de peur qu'un troisième larron ne profite de l'attention qu'ils donnent à la lutte pour les dévaliser. Telle est la morale de la chose ; nous en reviendrons.

PAPIERS, ENVELOPPES ET AUTRES ARTICLES. — La maison Hinck & Co. ayant loué par occasion, toute la partie vendable du stock de Barrett, Seymour & Co., offre maintenant au détail, à un prix très inférieur, au prix coûtant, cette marchandise placé au stock régulier attendu d'un jour et du Nord qui sera vendu aux prix les plus raisonnables.

Avis d'Assemblée, No. 63, 64 & 65.—Voir à la colonne des avis spéciaux la convocation de N. J. Hinton, Elizabeth Carrafia et des A. Celles, payable au bureau de la Société Louisianaise d'Assistance et de Bienfaisance Mutuelle et d'Assurance sur la Vie, rue Carondelet, No 120.

FRANCE.

ASSEMBLEE NATIONALE.

Séance du 21 juillet.

Discours sur les Affaires de Rome.

(Suite.)

Monseigneur Dupanloup continue ainsi : Je viens donc m'associer, et dans la mesure qu'indiquait M. le président du conseil — applaudissements à gauche — à mes vénérés collègues, dans les termes mêmes dont ils se sont servis, sont les termes de la sagesse, je ne dis pas de la sagesse politique, c'est par cela précisément celle que nous poursuivons, mais de la sagesse catholique et patriotique. (Très bien ! très bien !)

Je veux, dans cette mesure, saisir, autant qu'il est en moi, l'Assemblée, la souveraineté nationale, la conscience de la nature, de la cause la plus sacrée, la plus et la plus haute qui fut jamais, et aussi plus délicate. (Adroite ! Très bien ! très bien !)

Vous n'attendez pas de moi un discours, ni tout d'ensuite. Il a long discours, en effet, convient peu, et surtout après paroles que nous venons d'entendre, il y a qu'un orateur digne d'être écouté, est l'illustre chef du pouvoir exécutif. Il a écrit les premières phases, et dont la dernière, dans formidable mouvement qui se produit depuis une année, domine toute voix humaine.

L'orateur, après avoir insisté sur la nécessité et l'équité de ce qui a été faite au souverain pontife depuis la guerre d'Italie, s'élève contre les calomnies qui ont été répandues en France contre le pape, et répond à une comme beaucoup de nos impostures qui ne tendent qu'à ébranler les populations, en cherchant à leur ôter de la part du clergé à un recours à de prétendus droits féodaux. Marques d'approbation à droite.)

Je le demande, répète l'orateur, est-ce qu'il y a lieu de ceux qui calomnient à ce point un souverain et un otage ! Mouvement prolongé.—Applaudissements à droite.

L'orateur, après avoir développé de nouvelles considérations en faveur des pétitions, termine en faisant un appel à la raison et à la justice de l'Assemblée. (Agitation prolongée.

M. de Belcastel monte à la tribune, mais un grand nombre de membres réclament la clôture.

La clôture est mise aux voix et adoptée.

Le Président fait connaître que les cent soixante-dix pétitions qui concluent au renvoi au ministre des affaires étrangères et qui d'un autre côté on a demandé le dépôt pur et simple. (Voix à droite : Appuyé !)

L'ordre du jour motivé a été déposé par M. Target. Il est ainsi conçu :

L'Assemblée, s'associant aux nobles et patriotiques sentiments exprimés par M. le chef du pouvoir exécutif, renvoie les pétitions au ministre des affaires étrangères. (Interruption.)

Plusieurs membres. — Mettez : ..... passe à l'ordre du jour. (Agitation.)

M. le chef du pouvoir exécutif fait observer qu'il n'a pas réclamé l'ordre du jour pur et simple quelque voisin soit la sagesse de l'Assemblée, il la respectera, mais il demeure bien entendu pour lui qu'il n'entre pas dans la conclusion à tirer de la mesure qu'il a précédemment indiquée. (Marques d'assentiment à gauche et au centre.)

Quant à ce mot dépendant, il se rallie volontiers, et sans chercher là un dissentiment, à un ordre du jour qui a été déposé et soutenu par la réflexion :

L'Assemblée, confiante dans le patriotisme et la prudence de M. le chef du pouvoir exécutif, passe à l'ordre du jour." (Applaudissements à gauche.)

Voix nombreuses. — Le clôture ! la clôture !

M. Gambetta. — Je n'ai absolument que trois mots à dire à l'Assemblée. Nous nous proposons d'aller de jour avec une demande de scrutin ; mais, après les déclarations si nettes et si précises de M. le chef du pouvoir exécutif vis-à-vis de nos relations avec l'Italie et le saint-siége, nous croyons cet ordre du jour et nous nous rallions à ce que M. le chef du pouvoir exécutif. (Très bien ! très bien ! — Aux voix. — Agitation.)

M. le président met l'ordre du jour pur et simple aux voix ; il est déposé par M. Marcel Barthe, et divers à la tribune pour développer un amendement.

M. Keller. — Je m'élève à la tribune, moi, grand nombre de membres réclament la clôture.

La clôture est mise aux voix et adoptée.

M. le Président fait connaître que les cent soixante-dix pétitions qui concluent au renvoi au ministre des affaires étrangères et qui d'un autre côté on a demandé le dépôt pur et simple, viennent d'être déposées sur le bureau de l'Assemblée.

L'ordre du jour motivé a été déposé par M. Target. Il est ainsi conçu :

L'Assemblée, s'associant aux nobles et patriotiques sentiments exprimés par M. le chef du pouvoir exécutif, renvoie les pétitions au ministre des affaires étrangères." (Interruption.)

Plusieurs membres. — Mettez : ..... passe à l'ordre du jour. (Agitation.)

M. le chef du pouvoir exécutif fait observer qu'il n'a pas réclamé l'ordre du jour pur et simple quelque voisin soit la sagesse de l'Assemblée, il la respectera, mais il demeure bien entendu pour lui qu'il n'entre pas dans la conclusion à tirer de la mesure qu'il a précédemment indiquée. (Marques d'assentiment à gauche et au centre.)

Quant à ce mot dépendant, il se rallie volontiers, et sans chercher là un dissentiment, à un ordre du jour qui a été déposé et soutenu par la réflexion :

L'Assemblée, confiante dans le patriotisme et la prudence de M. le chef du pouvoir exécutif, passe à l'ordre du jour." (Applaudissements à gauche.)

Voix nombreuses. — Le clôture ! la clôture !

M. Gambetta. — Je n'ai absolument que trois mots à dire à l'Assemblée. Nous nous proposons d'aller de jour avec une demande de scrutin ; mais, après les déclarations si nettes et si précises de M. le chef du pouvoir exécutif vis-à-vis de nos relations avec l'Italie et le saint-siége, nous croyons cet ordre du jour et nous nous rallions à ce que M. le chef du pouvoir exécutif. (Très bien ! très bien ! — Aux voix. — Agitation.)

M. le président met l'ordre du jour pur et simple aux voix ; il est déposé par M. Marcel Barthe, et divers à la tribune pour développer un amendement.

M. Keller. — Je m'élève à la tribune, moi, grand nombre de membres réclament la clôture.

La clôture est mise aux voix et adoptée.

M. le Président fait connaître que les cent soixante-dix pétitions qui concluent au renvoi au ministre des affaires étrangères et qui d'un autre côté on a demandé le dépôt pur et simple, viennent d'être déposées sur le bureau de l'Assemblée.

L'ordre du jour motivé a été déposé par M. Target. Il est ainsi conçu :

L'Assemblée, s'associant aux nobles et patriotiques sentiments exprimés par M. le chef du pouvoir exécutif, renvoie les pétitions au ministre des affaires étrangères et qui d'un autre côté on a demandé le dépôt pur et simple. (Voix à droite : Appuyé !)

L'ordre du jour motivé a été déposé par M. Target. Il est ainsi conçu :

L'Assemblée, s'associant aux nobles et patriotiques sentiments exprimés par M. le chef du pouvoir exécutif, renvoie les pétitions au ministre des affaires étrangères." (Interruption.)

Plusieurs membres. — Mettez : ..... passe à l'ordre du jour. (Agitation.)

M. le chef du pouvoir exécutif fait observer qu'il n'a pas réclamé l'ordre du jour pur et simple quelque voisin soit la sagesse de l'Assemblée, il la respectera, mais il demeure bien entendu pour lui qu'il n'entre pas dans la conclusion à tirer de la mesure qu'il a précédemment indiquée. (Marques d'assentiment à gauche et au centre.)

Quant à ce mot dépendant, il se rallie volontiers, et sans chercher là un dissentiment, à un ordre du jour qui a été déposé et soutenu par la réflexion :

L'Assemblée, confiante dans le patriotisme et la prudence de M. le chef du pouvoir exécutif, passe à l'ordre du jour." (Applaudissements à gauche.)

Voix nombreuses. — Le clôture ! la clôture !

M. Gambetta. — Je n'ai absolument que trois mots à dire à l'Assemblée. Nous nous proposons d'aller de jour avec une demande de scrutin ; mais, après les déclarations si nettes et si précises de M. le chef du pouvoir exécutif vis-à-vis de nos relations avec l'Italie et le saint-siége, nous croyons cet ordre du jour et nous nous rallions à ce que M. le chef du pouvoir exécutif. (Très bien ! très bien ! — Aux voix. — Agitation.)

M. le président met l'ordre du jour pur et simple aux voix ; il est déposé par M. Marcel Barthe, et divers à la tribune pour développer un amendement.

M. Keller. — Je m'élève à la tribune, moi, grand nombre de membres réclament la clôture.

La clôture est mise aux voix et adoptée.

M. le Président fait connaître que les cent soixante-dix pétitions qui concluent au renvoi au ministre des affaires étrangères et qui d'un autre côté on a demandé le dépôt pur et simple, viennent d'être déposées sur le bureau de l'Assemblée.